

Frédéric Duriez
Conseiller Technologique
frederic.duriez@innovation-idf.org
Mobile : 06 72 27 36 57

Financer l'Innovation

Préalables :



Toutes les aides sont encadrées par les règlements Européens : RF (Recherche Fondamentale)
RI (Recherche Industrielle)
DPC (Dev. Pré Concurrentiel)

Certaines ont des régimes spécifiques notifiées à la Communauté Européenne.

Toutes aides publiques est assujetties aux fonds propres de l'entreprise.

Fonds Propres : Capital +/- Bénéfices/Perte + Comptes Courants bloqués

« Définition » de la Recherche :

*Seules les opérations qui visent à dissiper des incertitudes **scientifiques et/ou technologiques** sont prises en compte. Les difficultés à résoudre doivent être nouvelles et ne pas avoir déjà donné lieu à des solutions. Ces difficultés, qui ne doivent pas seulement relever de phases d'études, peuvent être liées à la complexité des travaux scientifiques à entreprendre, résulter de contraintes particulières ou d'aléas scientifiques ou technologiques (par opposition aux aléas économiques ou commerciaux).*

L'incertitude scientifique et/ou technologique ne peut être constatée qu'après un état de l'art et une bibliographie bien établis et après avoir utilisé et exploité toutes les connaissances disponibles. Les travaux effectués doivent entraîner un écart appréciable par rapport à la pratique généralement répandue dans le domaine d'application et doivent reposer sur une technicité qui se distingue d'un savoir-faire courant dans la profession par la nécessité d'avoir recours à des scientifiques ou ingénieurs. Les travaux ne doivent donc pas relever de la conception ou de la mise en œuvre de solutions classiques. La notion d'opération de R&D ne recouvre généralement pas les travaux qui visent à accroître notamment la productivité, la fiabilité, l'ergonomie ou, en matière informatique, la portabilité ou l'adaptabilité des logiciels de base et applicatifs. La pertinence commerciale de la contribution (produit, procédé ou service) ou le simple fait que cette contribution soit nouvelle ou novatrice ne suffit pas à rendre les opérations de création éligibles au CIR. D'une manière générale, la mise à disposition et le suivi du produit ou du service chez l'utilisateur ne sont pas considérés comme des opérations relevant d'activités de R&D.

En principe, un projet ne peut être éligible dans sa totalité. En effet, dans un cycle de développement seules les opérations pouvant justifier des travaux de R&D durant les phases de déroulement et de mise en œuvre peuvent être admises dans l'assiette du CIR.

CIR – JEI

→ Incertitudes Technologiques

CIR : crédit d'impôt sur les opérations de Recherche et Développement

(http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CIR/91/5/cir2008_24915.pdf)

50% la 1^{ère} année puis 40% puis 30%

JEI : allègement des charges

→ Règles simples à respecter pour les dossiers : c'est un dossier sur la Technologie :
l'état de l'art, les incertitudes à lever, les travaux effectués, l'équipe R&D (copie des diplômes, salaires DASS, grille d'affectation → jamais 100%)

→ Sécurisation des dispositifs : le Rescrit CIR ou JEI pour les travaux à venir

Oséo Innovation (www.oséo.fr)

Avances Remboursables / Subventions pour des projets d'Innovation
Projet incluant de la Recherche et Développement → Incertitudes Technologiques
Coûts internes (salaires) + coûts externes (Prestataires)
Aides de 30 à 50 % du coût total présenté et fonction des fonds propres
2009 : plutôt 30% - Quelques points de plus pour PME > 50 pers.; jeunes ; rupture techno.

Oséo Financement

Garantie de prêt – Pour de la R&D ou du fonctionnement ?

Accompagnement Région Ile de France (www.iledefrance.fr)

CENTRE FRANCILIEN DE L'INNOVATION : Recherche / Innovation
Regroupe tous les anciens CRITT d'Ile de France (environ 50 personnes)
Couvre tous les domaines d'activités (Mécanique, chimie, TIC, bio,)
(Industries Agro-alimentaires : voir Cervia.fr)

Accompagnement des projets Innovants :

DE L'IDEE AU PRODUIT DU PORTEUR DE PROJET A L'ENTREPRISE

→ Grâce à l'effet Réseau : Laboratoires de Recherche, Experts technologiques, RDT,
Oséo, CCI, Incubateur, Pépinières, Prêts d'honneurs, Business Angels,

Aide : subvention 50 à 75 % des coûts externes de la Recherche et de 5 à 70k€
→ Incertitudes Technologiques

PM'Up 2009

Développement économique

(<http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/economie/pmup/>)

Appel à projet annuel (16 mars 2009 au 30 avril 2009)
Sélectionne environ 200 PME sur des stratégies de développements sur 3 ans
Jusqu'à 250 000 € d'accompagnement sur des financements de conseils, d'investissement
ou de recrutement, ...
Réponse à l'appel en ligne sur le site de l'Ile de France.
Gestion des dossiers par les CCI.
(Remplace les aides : FRAC, FDPMI, ARC,)

Jessica (www.captronic.fr/nord-est/)

Accroître la compétitivité des PME par l'intégration de solutions électroniques dans leurs produits.

Colloques techniques, financement d'expertises techniques en amont de projet, opérations collectives....

En cours : L'éco conception, le sans plomb, la mécatronique, le développement durable, ..

CCIE

Opérations : export, veilles (technique et concurrentielle), RH, Réseaux d'entreprises,

DRIRE

Financement d'actions collectives, Programme de mutation économique,

Appel à Projet PM Up

A l'occasion de l'ouverture du nouvel appel à projets régional PM'up du **16 mars au 30 avril 2009**, la Région vous convie à une réunion d'information :

Le 16 mars 2009 à 9h15
Salle Delouvrier
35, boulevard des Invalides – 75007 PARIS
(Métro Saint-François-Xavier)

Ordre du jour :

- 9h15 – Accueil autour d'un café
- 9h30 – Présentation de PM'up
- 9h45 – Bilan de l'appel à projets 2008
- 10h00 – Les orientations de l'appel à projets 2009
- 10h15 – Comment candidater ?
- 10h30 – Echanges avec la salle

Après la labellisation en 2008 de 180 entreprises, la Région a pour objectif de désigner 200 nouvelles « PM'up » parmi les entreprises franciliennes les plus prometteuses.

Pour toute information complémentaire :

Renaud GALVEZ et Céline COUBARD (01 53 85 75 18 ou pm-up@iledefrance.fr)

PM'up en quelques mots ...

Les 200 « PM'up » seront désignées par un jury dans le cadre d'un appel à projets et bénéficieront :

- D'un parcours d'appui sur 3 ans adapté à leurs besoins ;
- D'un accompagnement par des experts sélectionnés par la Région ;
- D'une subvention, pouvant atteindre 250 000 €, pour la réalisation d'actions de conseil, de développement à l'international, d'investissement et/ou de recrutement

Sont ciblées, de manière prioritaire, les entreprises de plus de 20 salariés qui ambitionnent une augmentation de leurs effectifs et de leur chiffre d'affaire (notamment à l'export) de l'ordre de 50 % en 3 ans.

Les informations concernant ce dispositif et les modalités de l'appel à projets sont à votre disposition sur www.iledefrance.fr/appels-a-projets/economie/pmup/